
COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL
Séance de l'Organe délibérant du 6 décembre 2007

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous faire part des communications municipales suivantes :

1. ADMINISTRATION GENERALE (Raymond Bron)

Personnel

La Municipalité a nommé Madame Puri Durussel au poste de secrétaire municipale, à partir du 1^{er}. décembre 2007, en remplacement de M. Yves Martin, démissionnaire.

Cette promotion récompense un engagement important, une loyauté sans faille et des compétences que Madame Durussel n'a cessé d'élargir depuis son entrée en fonction le 1^{er}. avril 1995.

La nouvelle secrétaire municipale a eu l'occasion de démontrer sa capacité à gérer ce poste complexe et à responsabilités, tout particulièrement au cours des dernières années qui ont été marquées par un grand nombre de mutations, tant au niveau des autorités qu'à celui des collaborateurs.

La Municipalité se réjouit de voir se poursuivre cette collaboration dans sa nouvelle forme.

Le poste de premier(ère) secrétaire fait actuellement l'objet des démarches habituelles en vue de sa repourvue.

L'administration est ainsi confrontée une nouvelle fois à un sous-effectif de 1ETP, d'autant plus difficile à surmonter que notre commune assume la gestion de dossiers particulièrement lourds .

2. ASICE

Droit distinct et permanent sur la parcelle 283.

Comme indiqué dans le préavis no 16-07, la Commune a consenti un droit de superficie en faveur de l'ASICE.

Ce document établi par l'étude Perrin, Habs, Henriod de Lausanne, a été adopté par la Municipalité qui, pour la circonstance, s'est appuyée sur les avis et conseils de la Commission de gestion. Il a ensuite été adopté par le Comité de direction puis par le Conseil intercommunal de l'ASICE le 21 novembre dernier.

Le droit a été conclu sans loyer, pour une durée de 75 ans, renouvelable ; les conditions de transfert du bâtiment à l'extinction du droit sont favorables à la commune, tout en respectant l'équité nécessaire d'un tel accord.

Le droit ne recouvre que la partie de la parcelle nécessaire à l'édification du bâtiment et des aménagements extérieurs liés au collège secondaire ; la Commune continuera d'avoir l'usage du solde de la parcelle.

Transfert de l'emprunt et du bâtiment

Au cours de la même séance (du 21 novembre), le Conseil intercommunal a décidé l'acquisition du bâtiment en construction sur notre territoire et chargé son Comité de direction d'emprunter le montant nécessaire à sa réalisation, aux conditions négociées avec l'établissement bancaire au début de l'année par la Municipalité de Cugy.

Ainsi, les conditions présentées dans le préavis municipal no 16-07 et acceptées par votre Conseil seront réalisées au 1^{er} janvier 2008.

Chantier du collège de la Combe

Avancement :

L'entreprise ADV a terminé le bétonnage du bâtiment, elle monte actuellement les murs de l'abri vélo.

La charpente métallique est complètement posée, les parois et vitrages sont en cours de pose.

Planification :

Le chantier compte actuellement environ 6 semaines de retard sur le planning initial. Ce retard a plusieurs causes : terrassement et fouilles en terrain difficile, réalisation du bétonnage compliquée, coordination entre les entreprises et délais de commande.

La mise hors d'eau partielle (1^{er} et 2^{ème} étage) du bâtiment aura lieu pour la fin de l'année et sera complète à mi-février.

Selon nos mandataires, le retard comptabilisé à ce jour ne remet pas en question l'ouverture prévue de l'école pour la rentrée 2008. En effet, dès janvier, les travaux du second œuvre pourront débiter dans les étages, en même temps que se terminera la mise hors d'eau complète.

Eau :

Un nouveau captage a été posé en amont du chantier sur la partie Est sur une longueur d'environ 70 m, à la hauteur des couches aquifères, afin de capter l'eau des sources.

Actuellement, l'eau n'a pas encore retrouvé son chemin et ce captage ne fonctionne pas. Nos mandataires (ingénieur et géologue) suivent le problème et proposeront des mesures complémentaires si cette situation devait persister.

3. POLICE DES CONSTRUCTIONS (Raymond Bron)

La place de parc du Pré, prévue par le règlement du Plan de quartier du 25 mars 1997, a donné lieu à de nombreuses discussions et négociations entre les propriétaires de la parcelle sur laquelle ces places devront être réalisées, l'entreprise générale qui doit les réaliser au nom du propriétaire de la parcelle voisine et la Commune qui impose le respect du Plan de quartier.

Au moment de la rédaction de ces lignes, un accord est sur le point d'être acquis, qui devrait permettre la mise à l'enquête des dites places, d'un trottoir et, ainsi, de terminer enfin les travaux autour du Centre commercial ouvert il y a une année.

4. SERVICE DES EAUX (Jacqueline Franzini)

Pour répondre à la question de M. Auberson de savoir si l'éventuelle erreur de facturation de la part des SI de Lausanne, concernant la vente d'eau à notre commune en 2006, s'est avérée vraie, il est nécessaire de patienter jusqu'à l'année prochaine. En effet, pour élucider cette question, nous devons disposer des données complètes – achat d'eau à Lausanne et vente à nos consommateurs – correspondant à deux années, 2006 et 2007. La différence qui apparaîtra à la fin de ce processus de comparaison nous permettra d'identifier le volume moyen d'eau non facturée et, dans l'hypothèse où cet écart serait inhabituel, d'entreprendre les démarches utiles auprès de notre fournisseur.

5. BATIMENTS COMMUNAUX (José Rohrer)

Maison de commune

La Municipalité a pris la décision de remplacer les câbles de l'horloge de la Maison de Commune pour un montant de Fr. 711.25. La révision complète de l'installation sera intégrée dans les travaux qui seront réalisés lors des rénovations lourdes du bâtiment.

Complexe scolaire de la Chavanne

La conciergerie du complexe scolaire de la Chavanne sera assumée conjointement par Mmes Castori Novoa et Diane Cavin, respectivement à 60 et 40 %. L'équipe d'exploitation procédera à certains travaux tels que le déblaiement de la neige et l'entretien des espaces verts. Nos collaboratrices seront intégrées ultérieurement dans le dispositif de conciergerie du site complet.

Maison villageoise

Le nettoyage des chaises de la grande salle a été réalisé pour un montant de Fr. 2'582.40.

La réparation de la fenêtre de la salle de rythmique sera réalisée en principe durant les vacances scolaires.

6. POLICE (Pierre-André Janin)

Le jeudi 22 novembre 2007, MM Michel Boesch, collaborateur de la voirie de la commune de Cugy et Pierre-André Janin, municipal, ont suivi le cours du Règlement d'application de la loi vaudoise sur la circulation routière.

Cette formation, donnée par la gendarmerie vaudoise au centre de la Blécherette, octroie les compétences permettant :

- d'appliquer la législation routière relevant des dispositions de l'article 20 du RLVCR, d'appliquer les particularités de la loi sur les sentences municipales (LSM),
- de disposer légalement du droit de dénoncer ces infractions, infractions concernant particulièrement le stationnement des véhicules.

7. TRAVAUX (Olivier Pétremand)

Routes

Deux « coussins berlinois » ont été posés au Ch. de Faulieu et au Ch. de la Bérallaz, afin de tester leur efficacité en matière de ralentissement de la vitesse de circulation. L'un des principaux avantages de ce type d'aménagement est de réguler la vitesse des automobiles sans gêner le trafic agricole et les cyclistes.

De tels ralentisseurs pourraient être mis en place sur certains tronçons routiers en fonction des besoins de modération du trafic et en complément aux carrefours surélevés ou à d'autres types de modulation du trafic.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

La secrétaire :

R. Bron

M. P. Durussel